



comment saisir la chambre d'instruction?

Par **nazareth**, le **18/04/2020 à 06:27**

Bonjour

je suis partie civile dans une affaire , je n'ai pas été informé que je pouvais saisir la chambre d'instruction que faire?L'affaire déjà renvoyé en correctionnel.

Aucun n'avocat ne veuille me defendre que faire?

cdt

Par **tomrif**, le **18/04/2020 à 08:02**

bonjour,

il y a des délais pour saisir la chambre de l'instruction et il faut une raison. s'il y a renvoi, c'est probablement trop tard et l'utilité pas évidente. lors de l'audition de la partie civile par le juge d'instruction, ce dernier dit à la partie civile qu'elle peut faire des demandes d'actes, demander des nullités...

si aucun avocat ne veut vous représenter, vous pouvez défendre vos demandes sans avocat.